



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

variole

Question écrite n° 67832

Texte de la question

M. Michel Giraud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la production annoncée de trois millions de doses de vaccin anti-variologique. Ceci est, certes, nécessaire mais tout à fait insuffisant. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement entend prendre des mesures particulières, comme le rétablissement de l'obligation de vaccination anti-variologique, afin de protéger nos enfants contre un éventuel risque épidémique de la maladie de la variole.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'utilisation potentielle d'armes biologiques, tous les pays sont confrontés à la menace représentée par le virus de la variole. Suite à l'éradication de la maladie, certifiée par l'Organisation mondiale de la santé, tous les Etats ont cessé la vaccination contre la variole dans les années 80. En France, le ministère chargé de la santé a, dès le mois d'octobre, demandé un débat au niveau européen et a saisi le comité technique des vaccinations. Celui-ci recommande, dans son avis du 5 novembre 2001, approuvé par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, d'élaborer des stratégies de vaccination progressives en fonction de l'évaluation de la menace. L'avis du 16 novembre 2001 du Conseil supérieur d'hygiène publique de France définit la mise en place d'équipes dédiées à prendre en charge un cas et à pratiquer la vaccination concentrique autour de ce cas, dans la mesure où un cas surviendrait sur le territoire. L'Organisation mondiale de la santé s'est également prononcée, le 26 octobre 2001, dans la mesure où des cas de variole seraient confirmés, pour une vaccination sélective des seules personnes pour lesquelles on soupçonne une exposition à la variole. Le Center for Disease Control, à Atlanta, adopte également cette stratégie dans sa réponse à la variole rendue publique le 26 novembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Michel Giraud](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67832

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6039

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1164